

Vous allez être opéré

Préparez votre hospitalisation

- [Prendre rendez-vous](#)
- [Spécialités](#)
- [Espace Patient](#)
- [Faire un don](#)
- [Admission en ligne](#)

Actualité



Nouvelle organisation pour les patients qui habitent loin

Une nouvelle organisation a été mise en place pour les patients qui viennent à l'IMM pour une intervention chirurgicale et qui habitent loin.

Depuis le 1er décembre 2021, grâce à « l'hôtel hospitalier » ils peuvent arriver la veille et dormir avec un accompagnant s'ils le souhaitent, dans un hôtel confortable situé à côté de l'IMM. Les frais sont à la charge de l'hôpital. Jusqu'à

maintenant, les patients qui ont pu en bénéficier sont très satisfaits.

Ce que je dois apporter

Le jour de votre hospitalisation :

- tous les documents du dossier radiologique et examens en rapport avec votre intervention,
- l'ordonnance de votre médecin traitant si vous avez un traitement personnel en cours,
- une carte de groupe sanguin, si vous en possédez une.
- les résultats du bilan sanguin si vous avez effectué ce dernier à proximité de votre domicile.

Votre valise

Merci de prévoir le juste nécessaire. Les placards de chambre ne permettent pas le rangement de grande valise. Vous devrez faire l'inventaire de vos effets personnels à votre arrivée. Il sera contrôlé par la suite par un soignant afin d'éviter tout litige.

Voir avec vos visites pour le renouvellement de vos vêtements en cas d'hospitalisation prolongée et/ou la veille de votre départ en centre de convalescence.

- serviettes et gants de toilette
- chemises de nuit ou pyjamas (le linge personnel n'est pas lavé par l'établissement)
- pantoufles
- gel douche ou savon
- shampoing
- dentifrice + brosse à dents
- peigne ou brosse
- rasoir, gel ou mousse à raser

Si vous portez des lunettes, lentilles, prothèses dentaires ou auditives..., informez-en l'équipe soignante et prévoyez leurs produits d'entretien et les moyens de les ranger soigneusement

dans une boîte spécifique pour ne pas les perdre.

Médicaments

Si vous prenez des médicaments à votre domicile, prescrits par un ou plusieurs médecins ou de votre propre initiative, merci de le signaler au médecin lors de votre consultation de pré-admission ou à votre arrivée dans l'unité d'hospitalisation. Pensez à apporter toutes vos ordonnances pour que le médecin qui vous prend en charge ait connaissance de l'ensemble des thérapeutiques prescrites et n'oubliez pas d'évoquer les médicaments que vous prenez éventuellement sur le conseil de votre pharmacien.

Le médecin hospitalier considérera le devenir de votre traitement de ville au regard des traitements dont vous aurez besoin durant votre séjour hospitalier.

Ne soyez pas étonné(e) si les traitements que vous aurez à poursuivre pendant votre hospitalisation ne portent pas les mêmes noms que ceux que vous prenez habituellement. Il peut s'agir de génériques ou de molécules dont l'indication et l'efficacité sont équivalentes.

À votre arrivée dans le service, il vous sera demandé si vous avez apporté des médicaments avec vous.

Si c'est le cas, ces médicaments vous seront retirés pour des raisons de sécurité. Ils seront remis dès que possible à une personne que vous aurez désignée, ou rangés dans une armoire à pharmacie sécurisée afin de vous être rendus lors votre sortie.

Résistance à certains antibiotiques

Si vous êtes ou avez été porteur ou porteuse d'une bactérie connue pour sa résistance à plusieurs antibiotiques (appelée BMR ou bactérie multirésistante), signalez-le à l'équipe médicale le plus tôt possible afin qu'une prise en charge adaptée soit mise en place.

Précautions...

L'hôpital est un lieu ouvert, aussi il est plus prudent de

laisser à votre domicile bijoux, objets de valeur et papiers non utiles à votre hospitalisation. Pendant votre séjour à l'hôpital, vos prothèses comme vos objets de valeur restent sous votre entière responsabilité. En cas de besoin, une régie est à votre disposition au niveau des admissions. , l'IMM n'étant pas responsable des vols commis dans les chambres. Un coffre individuel gratuit est disponible dans votre chambre.

Dépôt de biens et de valeurs

Le dépôt de vos objets et valeurs à la régie, située au bureau des admissions, peut être assuré par vous-même ou le cadre de santé de l'unité d'hospitalisation. Un reçu détaillé de l'inventaire de vos objets personnels vous sera alors remis afin que vous puissiez les retirer au moment de votre sortie. Pour cela, n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité avec photographie et de votre reçu. En cas d'empêchement de votre part, le retrait de votre dépôt pourra être effectué par un tiers, uniquement auprès du trésorier de l'hôpital, sur présentation d'une procuration, d'une pièce d'identité à son nom, de votre propre pièce d'identité et du reçu du dépôt.

Attention : la régie étant fermée le week-end et les jours fériés, n'oubliez pas d'anticiper le retrait de vos objets de valeur si votre sortie est prévue en fin de semaine ou pendant le week-end.

Transferts vers le bloc opératoire...

A l'IMM, le transfert des patients valides vers le bloc opératoire se fait à pied en marchant, dans une tenue respectant leur intimité et accompagné par un brancardier.

Ce mode de transfert préserve leur dignité, leur autonomie et les rend acteur de leur propre sécurité. Cela permet également une diminution du temps d'attente par une meilleure efficience du bloc opératoire. Il s'agit d'un accompagnement adapté et personnalisé pour chaque patient. Pour les patients à mobilité réduite, ils sont transférés au bloc opératoire en fauteuil ou

brancard.

Les patients interrogés sur ce mode de transfert sont satisfaits à plus de 90% par cette prise en charge qu'ils estiment moins stressante.

Arrière plan de la tête

